



Règlement technique — Pickleball

1. ÉPREUVES

Cette compétition se déroulera pendant les Jeux des Sourds du Canada (JSC) de 2022, qui auront lieu du 5 au 8 juillet 2022, et comprendra les huit épreuves suivantes :

- Pickleball Doubles

2. PARTICIPANTS

2.1 Invitation à participer

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) et le comité organisateur inviteront les résidents autorisés du Canada qui sont en règle à participer au concours.

2.2 Admissibilité

2.2.1 Perte auditive

La participation à la compétition est réservée aux athlètes sourds et (ou) malentendants. Contrairement au Comité international des sports des sourds (CISS) qui restreint la participation aux athlètes ayant une perte auditive d'au moins 55 décibels, l'ASSC encourage tous les participants sourds ou malentendants de la communauté sourde à participer aux JSC. Nous laissons aux associations provinciales des sports des sourds (APSS) la responsabilité d'expliquer à leurs participants s'ils sont admissibles ou non aux épreuves sanctionnées par le CISS.

2.2.2 Âge

Les athlètes doivent satisfaire à l'exigence d'âge minimum pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Pickleball Double – 12 ans au 4 juillet 2022.

2.3 Nombre d'équipes ou d'athlètes

Il faut un nombre minimum d'équipes pour chacune des épreuves indiquées ci-dessous :

- Mixte Double = 12 équipes

2.4 Nombre d'athlètes par équipe

3 RÈGLEMENT RELATIF AUX COMPÉTITIONS

3.1 Organisation technique

L'Association des sports des sourds du Canada (ASSC) est responsable de l'organisation technique de la compétition.

3.2 Comité technique

Le comité technique est composé du directeur technique de l'ASSC et d'autres membres nommés par le comité organisateur des JSC 2022 et approuvés par l'ASSC :

Rob Cundy—Directeur technique de l'ASSC (président)

À déterminer — Arbitre en chef

Michèle Dion — Représentant(e) des JSC 2022

3.3 Règles relatives aux compétitions

Les compétitions se dérouleront conformément au règlement de Pickleball Canada. En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, le texte anglais prévaut.

3.4 Formule de compétition

3.4.1 Première étape

- Tous les joueurs joueront en double tournant (chaque joueur jouera un partenaire différent).
- Trois groupes - 8 joueurs chaque groupe. Chaque joueur joue 7 parties.
- Chaque individu gagnera le record W/L plus les points gagnés en cas d'égalité.

3.4.2 Deuxième étape

- Les 12 meilleurs joueurs en fonction des résultats - joueront en ronde éliminatoire en double fixe - pour les 1ère, 2ème et 3ème médailles d'équipe. Exemple : le joueur n°1 s'associera avec le n°7, le n°2 avec le n°8, etc.
- Les 12 derniers joueurs en fonction des résultats - joueront en ronde éliminatoire en double fixe - pour les 1ère, 2ème et 3ème médailles d'équipe. Exemple : le joueur n°13 s'associera avec le n°19, le n°14 avec le n°20, etc.

3.5 Équipement de compétition

Tout l'équipement utilisé pendant la compétition doit être conforme au règlement de Pickleball Canada.

3.6 Vêtements de compétition

Les participants doivent porter des uniformes de compétition conformément au règlement de Pickleball Canada.

3.7 Calendrier des compétitions

Le calendrier des compétitions pour toutes les épreuves se déroulera sous le contrôle de la commission technique et conformément au règlement de Pickleball Canada.

3.8 Incidents imprévus

En cas d'incidents imprévus non couverts par le règlement, le comité technique prendra une décision. En l'absence du comité technique, le directeur technique de l'ASSC prendra une décision.

4 LIEU DE COMPÉTITION

Les épreuves se dérouleront au Complexe Complexe Multi-Sports De Laval | 955 Av. de Bois-de-Boulogne, Laval, QC H7N 4G1.

5 CALENDRIERS

5.1 Calendrier des compétitions

Sera annoncé d'ici le 15 juin 2022

5.2 Calendrier d'entraînement et d'évaluation

L'entraînement aura lieu le mardi 5 juillet 2022 de 13 h à 16 h30.

5.3 Réunion technique

5.3.1 Date et lieu

Une réunion d'information aura lieu lors de la journée d'entraînement le 5 juillet (heure à déterminer).

5.3.2 Présence

Tous les athlètes et entraîneurs admissibles sont tenus d'être présents.

6 ADDENDA

Aucun

Avis : Le présent règlement technique est susceptible d'être modifié.
Dernière mise à jour : 8 juin 2022